



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 31 mars 2025  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

**Date de la convocation**  
25/03/2025

**Date de publication**  
02/04/2025

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - DEL NISTA Xavier - CRAPONNE Jean-Louis - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - ORLANDI Pascal - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

**Procurations :**

LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.  
RABERT Guylaine a donné procuration à CACELLI Alex.  
GUINTRAND Tamara a donné procuration à FISCHER Lionel.  
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.  
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel

**Secrétaire de séance :** CUP Christine.

**DELIBERATION N° 2025-03-17**

**OBJET :** *FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2025*

**RAPPORTEUR :** Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Madame BONNEFOUX soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Lors de sa séance du 6 février 2025, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2025,

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2025 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
18	4	5
	SALUZZO-COSTE FILLIERE - PENALVA	BOLIMON-COUSTON ADAM-PILLOT DUCLERCQ

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/04/2025 de la publication le 02/04/2025 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Secrétaire de séance  
Christine CUP

2/2